



Bulletin municipal

1^{er} semestre 2026



TANNAY



Le mot du Maire

Chères Tannaysiennes, Chers Tannaysiens,

Les élections municipales sont déjà loin et, pour la première fois en tant que Maire, je m'adresse directement à vous.

Avec un peu plus de 62 % de participation et une seule liste en course pour ce scrutin, je dois vous remercier vivement de votre implication alors que le suspense n'existait pas. Cela donne une légitimité forte au conseil municipal qui est en charge des destinées de TANNAY pour le mandat à venir. Cette confiance m'honore mais m'oblige fortement.

Pendant 31 ans, le Dr NOLOT a été notre Maire et nous savons tous ce que nous lui devons.

Vous aviez l'habitude de recevoir trimestriellement le bulletin municipal. Lors du dernier conseil, il a été décidé d'une parution désormais semestrielle, soit fin juin et avant Noël. La gestion de ce bulletin est devenue, d'une part, coûteuse, mais demande surtout énormément de temps. Je vous sais très attachés à sa lecture ; aussi, nous ne pouvions pas le supprimer et une parution annuelle nous aurait éloignés d'une communication proche des événements.

Outre les projets initiés par la précédente mandature (gendarmerie, chemin piéton TANNAY à AMAZY et beffroi de la collégiale St Léger), qui devraient être lancés dès le second semestre de cette année, votre attente est, je le sais, forte afin de faire perdurer et d'améliorer l'offre de services dont nous disposons.

Ce n'est un secret pour personne, mais une jeune boulangère souhaite s'installer dans notre village. Assisté par la Chambre de commerce de la Nièvre, je suis personnellement en relation avec elle afin de l'aider dans des démarches complexes. Sachez que c'est LE dossier dont je me suis fait la priorité pour les mois à venir et je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution, je l'espère positive, de ce projet.

IPNS



Durant ces quelques premières semaines de mandat, j'ai constaté un relâchement certain dans les obligations liées à l'urbanisme. Vous trouverez, à nouveau, dans les pages qui suivent, les préconisations en matière, notamment, de déclaration de travaux et/ou de permis de construire. Cela semble pourtant évident, mais je rappelle que ces demandes doivent être faites AVANT les travaux projetés et que ces travaux ne doivent pas être commencés tant que la réponse n'a pas été notifiée. Sans zèle aucun, je compte faire appliquer les règles d'urbanisme qui nous régissent.

La rentrée du mois de septembre s'annonce avec un effectif stable (environ 60 élèves) et je ne manque pas de souhaiter une belle retraite à Mme Valérie BALTHAZAR, professeure des écoles en classe maternelle. Félicitations également à tous les lauréats des examens de fin d'année : diplôme national du brevet, baccalauréat et tous les diplômes professionnels et universitaires.

Devant la charge de travail de plus en plus importante et chronophage des tâches administratives, le secrétariat sera, à compter du 1^{er} juillet, ouvert seulement les matins, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00.

Sachez que l'ensemble du Conseil est à votre disposition au quotidien afin de répondre à vos interrogations, vos attentes, vos idées, vos critiques, aussi bien positives que négatives. Les remarques constructives sont toutes bonnes à entendre, sans exception.

Profitez des animations qui ne manquent pas en ce début d'été, notamment la Madone des motards le 5 juillet et le feu d'artifice le 15 août. Pensez toujours que derrière ces festivités il y a des associations et des bénévoles qui s'investissent pour le bien vivre dans nos campagnes.

Je vous souhaite un très bel été à tous.

Christophe DURAND



Premières missions de M. le MAIRE

VISITE A L'ECOLE

Accompagné de Céline DAGONNEAU, Adjointe aux affaires scolaires, j'ai réservé ma première visite, en ma qualité de Maire, à la cantine puis à l'école de TANNAY.

La semaine précédant les élections municipales, les enfants avaient étudié le fonctionnement des institutions, et notamment celui d'une Mairie.

J'ai pensé qu'il était important qu'ils puissent mettre un visage sur une fonction.

Des questions, souvent sans filtre, ont été posées (peut-on avoir un toboggan dans la cour ? un but de foot ? vous habitez à la Mairie ? etc.) et j'ai remarqué une attention particulière de tous les enfants présents.

J'adresse mes remerciements à Mme Dominique TAPIN, Directrice de l'école, à Mme Carla OILLAUX TESTA, professeure des écoles, et à Marion GRAS, ATSEM pour leur présence et pour l'organisation de ce temps d'échange tellement sympathique, et que je compte renouveler de temps en temps.



DÉPART de Monsieur le SOUS-PRÉFET



Monsieur ROBAS Enguerran, Sous-préfet, a quitté l'arrondissement de CLAMECY le 24 avril dernier.

« Je ne pouvais pas choisir un autre endroit que TANNAY pour fêter mon départ ».

Belle reconnaissance de sa part que d'avoir voulu marquer, avec cette cérémonie, les liens étroits qu'il avait su tisser durant ses 18 mois de fonction sur notre territoire.

De nombreuses personnalités ont honoré de leur présence cette soirée, dont, entre autres, Madame la Préfète de la Nièvre, Mesdames les Sous-préfètes de COSNE SUR LOIRE et de CHATEAU CHINON, Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le Député, de nombreux Maires et élus, etc.

Nous souhaitons bien entendu le meilleur à M. ROBBAS pour sa nouvelle vie à CLERMONT-FERRAND, qui a été nommé directeur de cabinet de Madame la Préfète du PUY DE DOME.



Commémoration du 8 mai : un devoir de mémoire partagé

Le 8 mai dernier, élus, habitants, écoliers, sapeurs-pompiers et porte-drapeaux se sont réunis devant le monument aux morts de la commune afin de commémorer l'anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

Cette cérémonie a été l'occasion de rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont permis le retour de la paix en Europe. Cette commémoration a été marquée par la lecture du message officiel par une jeune habitante de Tannay. Son implication a été très appréciée et témoigne de l'importance de transmettre le souvenir de notre histoire aux jeunes générations, ainsi que les valeurs de paix, de liberté et de fraternité.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour leur fidélité à ce rendez-vous de mémoire. Par leur présence, ils contribuent à faire vivre le souvenir de celles et ceux qui ont donné leur vie pour notre pays et à perpétuer le devoir de mémoire qui nous rassemble.

N'oublions jamais que la paix est un héritage précieux.



BUDGET COMMUNAL

Vous trouverez sur la page suivante les résultats de fonctionnement 2025 de notre commune de Tannay. La capacité d'autofinancement nette qui s'élève à 98 K€ devra nous permettre de recourir à l'emprunt pour les importantes opérations à venir. Pour rappel, la capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Notre équipe municipale travaille pour que le fonctionnement de la commune soit, budgétairement, le meilleur possible afin d'améliorer le cadre de notre village. C'est un objectif 2026 de l'exécution budgétaire afin de financer les investissements suivants :

- rénovation du beffroi et des cloches de l'église pour 1 547 823,83 € dont le financement sera principalement issu de subventions d'Etat (DRAC pour 635 291 €), communautaire (40 000 €), du FCTVA (254 000 €) et des contributions versées à la Fondation du Patrimoine (nous parions sur des dons à plus de 170 000 €). Le solde (nous tablons sur 440 000 €) sera financé par un emprunt sur 40 à 60 ans souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (organisme finançant ces opérations de grande envergure),
- aménagement piétonnier de la RD 119 partant de la Fringale jusqu'aux Enseignes pour 225 K€ financé par les amendes de police à hauteur de 27 K€, de la DETR (56 639 €), la dotation cantonale d'équipement (CD 58) pour 8 953 € et par des fonds propres pour le solde (160 K€),
- modernisation des locaux professionnels de la Gendarmerie pour 160 K€ qui sera principalement financé par l'emprunt. Ces travaux permettront une revalorisation des loyers perçus par notre commune.

L'ambition d'investissement est importante sur 2026 avec un budget voté dans cette section à l'équilibre pour 2 124 965,45 €. Les dépenses de fonctionnement sont votées à hauteur de 907 014,91 € pour 1 1 928 13,69 € de recettes dans la même section. Ce suréquilibre permettra l'autofinancement de l'aménagement piétonnier.

La fiscalité directe locale n'évoluera pas cette année malgré les risques d'inflation. La maîtrise des dépenses sera un enjeu pour cette année.



2031 Frais d'études	123 563,52 €
21318 Travaux	1 424 260,31 €
TOTAL	1 547 823,83 €

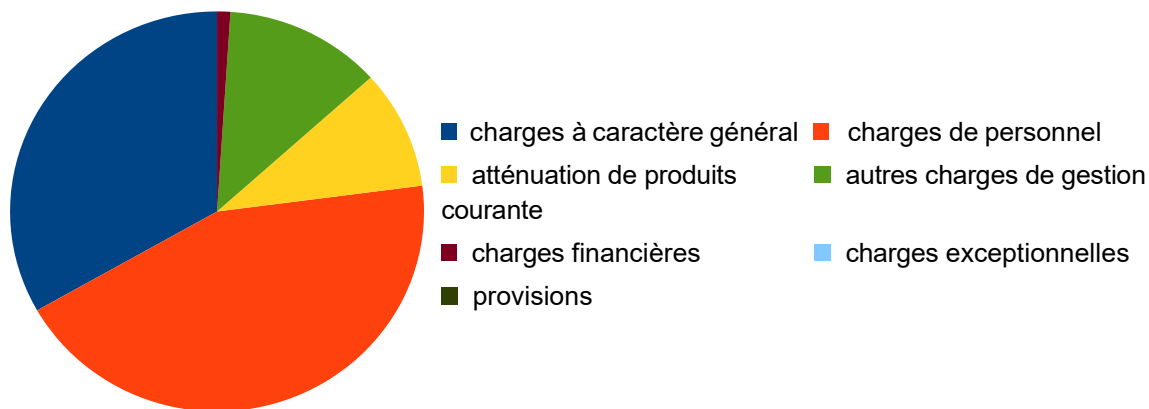


Financements	
1321 DRAC 40% du HT	635 291,00 €
13251 CC TBC forfait	40 000,00 €
1328 Fondation Patrimoine	176 731,00 €
1641 Prêt FCTVA	254 000,00 €
1641 Prêt 60 ans CDC	440 000,00 €
Auto-financement	1 801,83 €

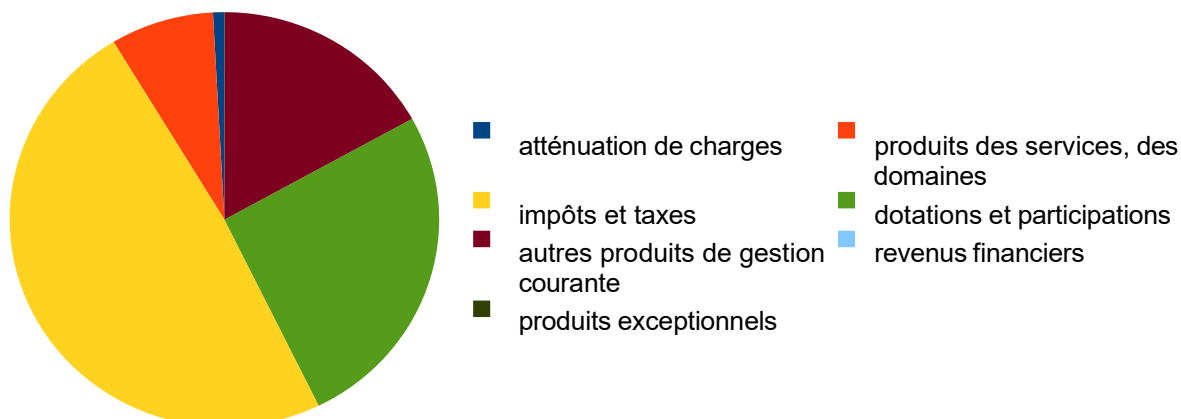
Compte administratif 2025

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
011	charges à caractère général	272 615,83 €
012	charges de personnel	359 535,27 €
014	atténuation de produits	78 845,00 €
65	autres charges de gestion courante	100 750,85 €
66	charges financières	8 498,41 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €
68	provisions	26,60 €
Total dépenses réelles		820 271,96 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
013	atténuation de charges	7 938,69 €
70	produits des services, des domaines	72 974,20 €
73	impôts et taxes	455 646,80 €
74	dotations et participations	242 002,00 €
75	autres produits de gestion courante	158 365,52 €
76	revenus financiers	0,00 €
77	produits exceptionnels	300,00 €
Total recettes réelles		937 227,21 €
Epargne de gestion		125 453,66 €
CAF brute		116 955,25 €
Montant remboursé emprunts en capital		18 077,72 €
CAF nette		98 877,53 €
en cours de la dette au 31/12/2025		276 555,74 €
capacité de désendettement en années		2,4

DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



La Vie Pratique

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Devant chez soi, chacun peut agir pour un village plus agréable

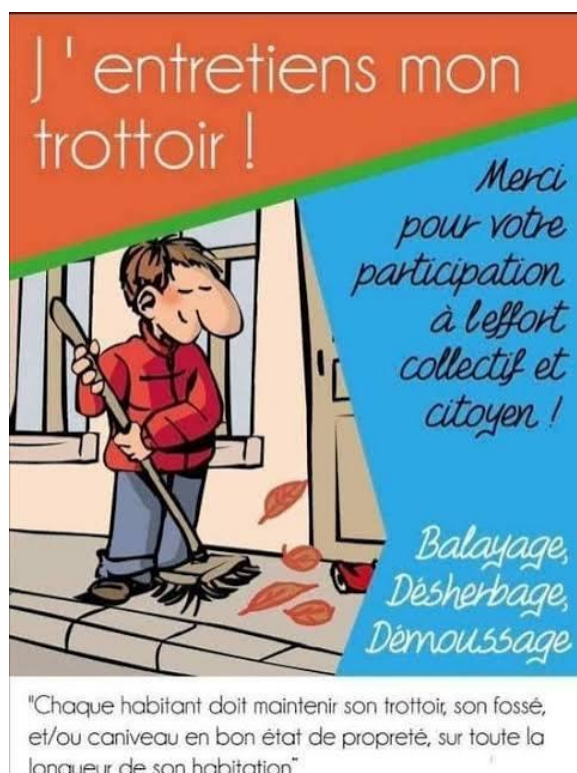
Avec l'arrivée des beaux jours, la végétation reprend naturellement ses droits sur les trottoirs et les abords des habitations. Quelques herbes folles suffisent parfois à donner une impression de manque d'entretien à nos rues.

Afin de préserver la qualité de notre cadre de vie, la municipalité invite chacun à participer à l'entretien des espaces situés devant sa propriété. Un désherbage régulier des trottoirs et des pieds de murs permet de maintenir un environnement propre, accueillant et sécurisé pour tous.

Depuis l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics, les communes doivent recourir à des méthodes plus respectueuses de l'environnement, mais souvent plus longues et plus contraignantes. La participation de chacun constitue donc une aide précieuse pour les agents communaux qui œuvrent quotidiennement à l'entretien de notre village.

Quelques minutes de temps en temps suffisent pour embellir nos rues et contribuer à l'image de notre commune. C'est aussi une belle manière de participer à la vie collective et de renforcer l'esprit de voisinage.

La municipalité remercie chaleureusement les habitants qui prennent déjà soin des abords de leur domicile et encourage chacun à poursuivre ces gestes simples qui font la différence. Un trottoir entretenu devant chaque maison, c'est un village plus agréable pour tous !



ENTRETIEN DU CIMETIÈRE COMMUNAL : L'AFFAIRE DE TOUS

Le cimetière communal est un lieu de mémoire, de recueillement et de respect.

La commune de Tannay attache une importance particulière à son entretien afin d'offrir aux familles un cadre digne et agréable.

Les agents communaux assurent régulièrement l'entretien des allées, des espaces communs et des abords des sépultures.

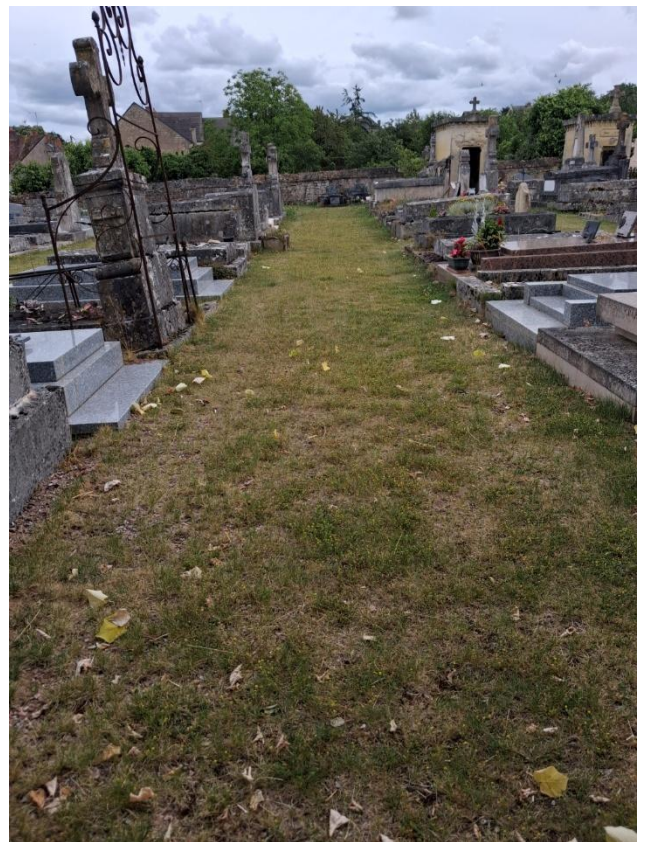
Cet entretien demande du temps et une attention constante afin de préserver la sécurité et la propreté du site.

RAPPEL CONCERNANT LES JARDINIÈRES ET OBJETS DÉPOSÉS SUR LES TOMBES

À éviter ❌



À privilégier ✅



Afin de faciliter l'entretien des allées et de garantir la sécurité des visiteurs, nous rappelons que les jardinières, pots, décorations ou tout autre objet ne doivent pas empiéter sur les espaces de circulation ni être déposés au sol autour des concessions.

Les familles sont invitées à veiller à ce que les fleurs et ornements soient installés directement sur les monuments funéraires, sans gêner le passage ou les opérations d'entretien.

Les objets susceptibles de présenter un danger, de se détériorer ou d'entraver le travail des agents pourront être déplacés ou retirés.

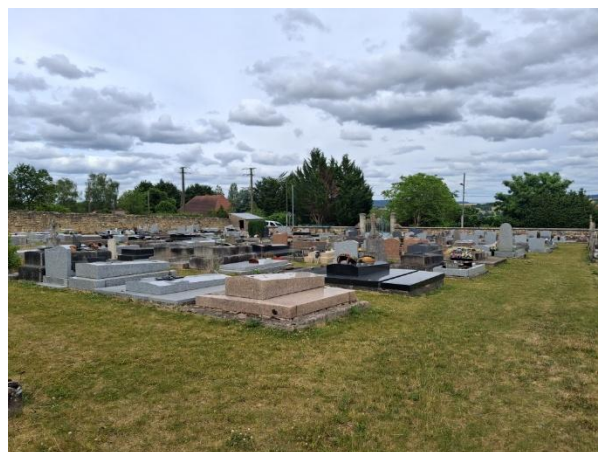
PARTICIPATION DES FAMILLES

Chaque concession reste sous la responsabilité de son concessionnaire ou de ses ayant droit.

Nous remercions les familles qui participent à l'entretien régulier des tombes en retirant les fleurs fanées, en nettoyant les monuments et en veillant au bon état général de leur concession.

Grâce à l'implication de chacun et au travail des services municipaux, notre cimetière demeure un lieu paisible, respectueux de la mémoire de nos défunts et accueillant pour les visiteurs.

La municipalité de Tannay remercie l'ensemble des administrés pour leur compréhension et leur coopération.



Des petits gestes pour le confort de tous !

Il est important de rappeler 2 règles essentielles de civisme concernant la propreté de notre commune.

- **Concernant nos amis les bêtes**



Nos compagnons à quatre pattes font partie de la vie de notre commune et participent à son dynamisme. Chaque jour, de nombreux habitants profitent de promenades agréables dans nos rues, nos places et nos espaces verts. Mais avec le retour des beaux jours, certains promeneurs connaissent parfois une mauvaise surprise : les oiseaux chantent, le soleil brille, la balade est parfaite... jusqu'au moment où une chaussure fraîchement nettoyée fait la rencontre d'un « souvenir » laissé sur le trottoir. Une expérience dont chacun se passerait volontiers ! Pour que ces lieux restent accueillants et agréables pour tous, nous rappelons aux propriétaires de chiens que ramasser les déjections de leur animal est une obligation. Ce geste simple et rapide contribue au bien-être de chacun : familles, enfants, promeneurs, sportifs, visiteurs... et agents communaux. Car si personne n'apprécie de devoir surveiller chacun de ses pas, nos agents techniques sont eux aussi confrontés à cette réalité lors des travaux d'entretien. Au moment de la tonte ou du débroussaillage, les « souvenirs » laissés dans l'herbe peuvent rapidement transformer une intervention ordinaire en expérience particulièrement désagréable. Pour le dire simplement, ils en prennent parfois « plein le nez » et pas seulement !

Des sacs à déjections canines sont mis à votre disposition dans la commune : sur la place de l'église vers l'abribus, vers la maison de santé.

Préserver la propreté de notre cadre de vie est une responsabilité partagée. Grâce à l'engagement de tous, nous pouvons continuer à profiter d'espaces publics propres, sûrs et agréables à vivre, tout en facilitant le travail de ceux qui œuvrent chaque jour pour l'entretien de notre village.

- **Concernant les dépôts sauvages d'ordures**

Les Points d'Apport Volontaire (PAV) installés dans notre commune (vers le terrain de football et à Tannay-Gare) sont des outils importants au quotidien. Ils nous permettent de trier efficacement nos emballages, le verre et le papier, participant ainsi activement à la transition écologique.



Malheureusement, nous constatons trop souvent une recrudescence de dépôts sauvages au pied de ces conteneurs : sacs d'ordures ménagères, vieux meubles, gravats ou électroménager, et même cadavres d'animaux gisent régulièrement sur le sol, alors même que les bornes ne sont pas pleines.

Cela entraîne un coût financier pour la commune, une nuisance pour tous et un danger pour l'environnement.

Pour que le tri reste un geste simple et propre, adoptons ensemble ces quelques réflexes : chaque déchet à sa place (si le bac est plein, ne laissez pas vos sacs au pied des bornes, rappez-les chez vous en attendant la prochaine collecte ou emmenez-les dans un autre PAV), pour tout ce qui ne peut pas être mis dans les PAV, allez à la déchetterie qui est gratuite pour les particuliers.



Il est également
interdit de déposer
les sacs à côté
des conteneurs

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

La ville n'est pas votre poubelle !

En savoir plus



Petit rappel utile : suite à une délibération du Conseil municipal du 23 février 2022, il a été adopté à l'unanimité les sanctions suivantes contre les contrevenants à ces deux infractions :

- **1^{ère} infraction : avertissement par courrier en recommandé**
- **2^{ème} infraction : amende de 35 €**
- **3^{ème} infraction : amende de 135 €**

Attention, les premiers courriers sont déjà partis !!!

La municipalité remercie chaleureusement les nombreux citoyens qui adoptent déjà ces bonnes pratiques au quotidien et compte sur la participation de chacun pour faire de notre commune un lieu toujours plus accueillant.

Les nuisances sonores

Le beau temps est de retour !

C'est le moment idéal pour entretenir vos extérieurs : tonte de pelouse, taille de haies...

Petit rappel important pour le bien-être de tous : l'utilisation d'outils bruyants pour les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils susceptibles est réglementée par un arrêté préfectoral. **Afin d'éviter une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ces nuisances ne peuvent être effectuées que sur les tranches horaires suivantes :**

- **En semaine : 8h30 à 12h30 et 14h à 19h**
- **Le samedi : 9h à 12h et 14h à 18h30**
- Les dimanches et jours fériés : 10h à 12h**



RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME : quels travaux déclarer ?

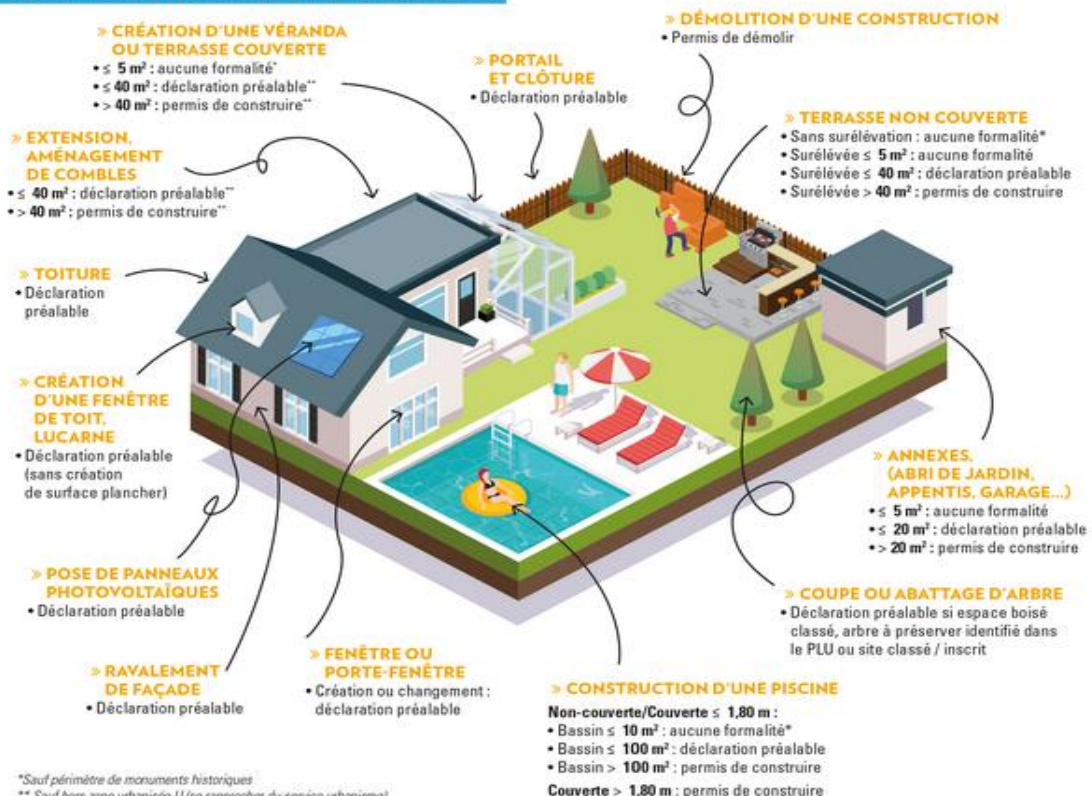
Tout projet de construction, d'extension ou de modification extérieure doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Les constructions ne nécessitant pas de déclaration ou d'autorisation doivent respecter la carte communale.

🔑 Quels travaux déclarer ?

- **Nouvelles constructions :** garage, abri de jardin, piscine, etc.
- **Rénovations et extensions :** agrandissement d'une maison, aménagement des combles.
- **Modifications extérieures :** changement de fenêtres, ravalement de façade, installation de clôtures.

Ne pas déclarer ces travaux vous expose à un procès-verbal pour infraction au Code de l'urbanisme, pouvant entraîner des amendes, voire une obligation de remise en état des lieux.

QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?



*Sauf périmètre de monuments historiques

**Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)

FRELONS ASIATIQUES

Le Frelon asiatique, *Vespa velutina*, ou Frelon à pattes jaunes est un hyménoptère de la famille des Vespidés, la famille des guêpes. Il nous vient d'Asie et a été introduit par inadvertance en Europe. Il est vite devenu une espèce invasive. C'est un terrible prédateur pour nos abeilles sociales domestiques ou sauvages qu'il capture en faisant du vol stationnaire devant les ruches.

La première façon de lutter contre le frelon asiatique consiste à détruire systématiquement tous les nids. Et ce, le plus tôt possible dans la saison : dès mi-juillet et jusqu'en novembre maximum, soit avant la délocalisation du nid et la naissance des futures reines. Il faut le trouver, car celui-ci est souvent caché dans le feuillage des arbres. Sa présence est toutefois repérable par des vols incessants autour de la cime de l'arbre. La destruction du nid devra se faire par des experts agréés, bien équipés et capables de reconnaître le nid et de le détruire sans risque. Si vous repérez un nid, pensez à prévenir votre mairie, mais surtout faire appel à un professionnel pour la destruction. Surtout, ne vous en occupez surtout pas vous-mêmes ! Le piégeage des frelons asiatique est une mesure efficace, mais pas n'importe quand, ni n'importe comment. Il faut donc utiliser des pièges prévus pour les reines et les placer entre mi-février et tout début mai pour ceux-ci soient efficaces. Ces pièges utilisent les mêmes appâts : bière, miel, sirop, jus de fruits... mais sont conçus pour ne laisser entrer que les fondatrices de Frelons asiatiques.



**VAGUES DE CHALEUR,
DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE**

MOUILLER SON CORPS
ET SE VENTILER

MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOILETS LE JOUR

DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES

MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE

NE PAS BOIRE
D'ALCOOL

BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES

**EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15**

Ministère des Solidarités
et de la Santé


GOVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**Ni feu
ni barbecue**
aux abords des forêts



Pas de cigarette
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture



**Pas de travaux
sources d'étincelles**
les jours de risque d'incendie



**Pas de combustible
contre la maison**
bois, fuel, butane...



**Témoind'un
début d'incendie,
je donne l'alerte**
en localisant le feu
avec précision



**Je me
confine dans
ma maison**
elle est mon
meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr

#FeuxDeForet



Coordonnées SIAEP Charles Chaigneau

L'actualité du SIAEP est à suivre en direct sur Panneau Pocket.

Le SIAEP de Charles-Chaigneau est une régie chargée de la distribution de l'eau, mais pas de l'assainissement, dans de multiples communes de la Nièvre autour de Tannay. Le SIAEP de Charles-Chaigneau approvisionne en eau potable presque que 4000 abonnés.

Président : M. ARNAUD Cyrille

En cas d'urgence : Service technique

Gestion des fuites sur le réseau, relevé des compteurs, résiliation d'un compteur

06.71.99.06.86

siaepccva@hotmail.fr

Infos contrats

Ouverture compteur d'eau, raccordement au réseau d'eau

siaepccva@hotmail.fr

2 Chemin de la Croix Rouge
58190 MONCEAUX LE COMTE

Infos factures

sylviecorde@syndicat-eau.fr

03.86.61.94.57

**10 rue de la Motte
58000 NEVERS**

Infos paiement factures

sgc.cosne-sur-loire@dgfip.finances.gouv.fr

Adresse :

**20 rue de Berry
CS 50120
58205 COSNE-COURS-SUR-LOIRE**



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la communauté de communes Tannay Brinon Corbigny, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12 h00 et de 13h30 à 17h30.

**CCTBC - Maison de Pays
3, Grande Rue, 58800 Corbigny**

**Contact : 03.86.20.22.03 ou 09.61.23.41.15
assainissement@cctbc.fr**

Coordonnées du gestionnaire de l'ASSAINISSEMENT collectif ou Non collectif

Leurs missions sont :

- le contrôle des installations individuelles existantes,
- le contrôle périodique de bon fonctionnement,
- le contrôle de la conception et de l'exécution des assainissements individuels neufs,
- la réalisation de diagnostics d'assainissement dans le cadre des ventes d'habitations,
- le conseil aux particuliers.

Sympathique rencontre

Marie ROSSILLON, vice-présidente de l'association Barbeau, alors en train de pêcher vers l'ancien terrain de camping de TANNAY, a rencontré ce lundi de Pentecôte Mme Gerlinde VERVENNE.

Cette dernière fait un périple, aidé de bénévoles, depuis MICHELBEKE (Belgique) jusque dans les Cévennes accompagnée de 3 ânes.

Sjosé, 16 ans, Juliette, 15 ans et Mina 14 ans avaient besoin de repos et surtout d'ombre et de rafraîchissement en ces jours de fortes chaleurs.

Le hasard des rencontres a fait le reste et avec plaisir, je leur ai permis de stationner quelques jours dans cet endroit idéal pour nos amis les ânes.



le



Vous pouvez suivre leurs aventures sur la page Facebook « Ezel Gegroet ».



LOGEMENTS A LOUER

Appartement T4 d'une surface habitable

de 94 m² au 1^{er} étage

au Parc Lallier

Comprenant :

- ✓ cuisine,
- ✓ salle à manger / salon,
- ✓ trois chambres,
- ✓ salle de bain avec baignoire
- ✓ WC séparé

Disponible immédiatement

Prix du loyer hors charges : 485 €

Appartement T4 d'une surface habitable

de 95,40 m² situé au 2^{ème} étage

au Parc Lallier

Comprenant :

- ✓ cuisine,
- ✓ salle à manger / salon,
- ✓ trois chambres,
- ✓ salle de bain avec baignoire
- ✓ WC séparé

Disponible immédiatement

Prix du loyer hors charges : 470 €

Si vous êtes intéressés,
vous pouvez contacter la Mairie de TANNAY
au 03.86.29.84.53

ou déposer votre candidature par mail
(en joignant justificatif de ressources : dernier avis d'imposition)
mairie@tannay58.com



GITE COMMUNAL DES PÈLERINS

Martine 2, Corinne, Martine 1, Evelyne et Jean Michel ont ouvert les portes de l'accueil le 15 mars 7 jours sur 7 week-ends et jours fériés sans interruption, la fermeture a été faite le 1 novembre 7 mois et demi non-stop !!!!!

La saison 2025 a vu 271 pèlerins venus de : Belgique, Hollande, Allemagne, USA, Suède, Chine, Canada, Australie, Italie, Tchécoslovaquie, Indonésie et France, certes moins que les années précédentes cause la météo, le porte-monnaie !!!!

Sur le livre d'or disponible et ouvert à tous, nous avons 5 étoiles sur l'accueil. Des bénévoles qui s'investissent beaucoup, sur les lieux par la propreté, le calme et tout le nécessaire utile aux pèlerins.

Les pèlerins apprécient les commerces existants à Tannay, le prix de la nuitée reversée intégralement à la mairie, soit 15 euros. Le petit-déjeuner est en Donativo (cherchez la signification ???)

Cette année 2025 : 271 pèlerins sont passés pour une somme de 4 065 euros reversée à la mairie. Depuis 9 ans : 2496 passages pour un total de 32 836 euros.

La saison 2026 s'annonce avec beaucoup plus de venues, car une voie vient de se créer : la Voie Ligéria Nantes - Rome passant par Tannay qui sera une étape proposée.

L'équipe est prête..... !!!!



Le gîte des pèlerins peut être visité, un ou une bénévole vous accueillera. Un après-midi sera proposé sur « Panneau Pocket », vous pouvez consulter le site de la mairie : www.tannay58.com (onglet : Tourisme – St Jacques de Compostelle) et vous visionnerez les locaux avec des photos, quelques témoignages laissés par les pèlerins. Ce site est alimenté régulièrement par les bénévoles afin que les futurs pèlerins soient informés pour leur réservation et leur donner envie de venir à Tannay.

Jean-Michel régisseur remercie les 4 bénévoles qui accueillent et qui sont très appréciées par les pèlerins de part, leur dévouement, leur gentillesse apportée (des œufs frais, des figues fraîches, du raisin, des tomates du jardin, des noix pour le dîner, des fleurs pour embellir la réception, des soins infirmiers pour les petits bobos des pieds fragilisés) tout cela avec le sourire, la discrétion et la bienveillance.

Lorsque le pèlerin s'est trompé de chemin, éreinté, soit par la fatigue, la pluie, la canicule ou perdu ses documents de route, les bénévoles n'hésitent pas à prendre leur véhicule personnel pour les ramener au gîte même à des heures tardives... Mais quel bonheur de les voir soulagés à leur arrivée ! Et le lendemain matin parfois très tôt, ils reprennent leur bâton de pèlerin et repartent pour certains, ils oublient le bâton ou le casse – croûte pour le déjeuner, vite un bénévole file à l'accueil pour lui remettre. Des petites anecdotes, il y en a plein... dans les sacs à dos !!!!!

Merci aux tannaysiens qui renseignent le pèlerin pour trouver l'accueil et éventuellement l'accompagner devant la porte.







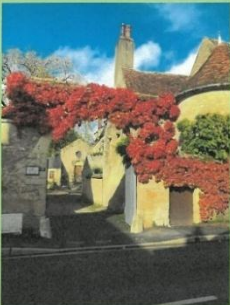
TANNAY

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Dimanche 20 septembre 2026

De 10h à 17h

17 RUE EMILE REGNAULT



ECOLE DE TANNAY

En association avec Images Villages



Cette année encore les membres de l'association Images Villages se sont déplacés jusqu'à l'école pour permettre aux élèves de l'école de visionner des films comme au cinéma.

Le 23 janvier 2026, l'association est intervenue le matin pour permettre aux élèves de Maternelle CP CE1 de visionner une série de films d'animation. L'après-midi, les élèves de CE2 CM1 CM2 ont visionné *Le Chêne* de Laurent Charbonnier, un documentaire sans voix off centré sur la biodiversité autour d'un chêne âgé de 210 ans. Ces deux séances de cinéma ont été financées par la coopérative scolaire de l'école : nous devons régler les droits de diffusion uniquement, les membres de l'association se déplacent bénévolement.



Le jeudi 26 mars 2026, les élèves de l'école ont pu participer à la fête du court métrage. Les plus jeunes ont visionné la série sur *Un jardin merveilleux* et les plus grands *Bien dans ma Tête*.



Les Touaregs à l'école

Et pour poursuivre notre voyage à travers le monde, les associations Images Villages et TOUAREGS ont fait venir à l'école un Touareg qui a fabriqué, devant les enfants, un pendentif en argent. Les enfants ont pu lui poser également des questions sur son mode de vie.



Le tour du monde en chansons



Le mardi 06 mars 2026, les élèves de GS CP CE1 ont restitué les chants qu'ils ont appris avec Marie Lise Kringer. Elle est intervenue dans la classe à partir du mois de novembre 2025 pour une

quinzaine de séances de 45 minutes pendant lesquelles les élèves ont découvert des instruments de musique, appris des chants et à exprimer leurs émotions au rythme de la musique.

Cette intervention a été possible grâce à RESO, l'école de musique et de danse intercommunale de la Communauté de Communes Tannay-Brinon-Corbigny.



Du théâtre à l'école

Les élèves du CE2 CM1 CM2 ont bénéficié de l'intervention de la compagnie Amarev avec Florian de Rebeyrolle qui a mis en scène des passages d'une œuvre littéraire. Pendant une semaine, les élèves ont appris des scènes qu'ils ont restituées devant quelques parents et leurs camarades de classe, le 13 mars 2026.



Sortie au musée de la mine à La Machine

Le 27 mars, les élèves des classes de GS CP CE1 et CE2 CM1 CM2 se sont rendus à La Machine pour visiter le musée de la Mine. Celui étant fermé pour travaux, les enfants sont descendus comme les mineurs à la mine dans le puits de Glénons puis ils ont visité la ville minière de La Machine



Opération pièces jaunes 2026

Les élèves de la classe de CE2 CM1 CM2 ont participé à l'opération Pièces Jaunes et ont déposé un peu plus de 5 kg de pièces à l'agence postale de Tannay.



Visite du maire à l'école

Après son élection en tant que Maire de Tannay, M. Durand est venu se présenter aux élèves de l'école et leur expliquer quelles sont ses fonctions. Il était accompagné de Mme Dagonneau, adjointe chargée des affaires scolaires.



Visite du Collège de Clamecy

Les CM1 et les CM2 sont allés visiter le Collège de Clamecy le 22 mai 2026.

Les CM2 ont pu assister à des cours en binômes avec des élèves de 6ème puis ils ont pris leur repas au self.



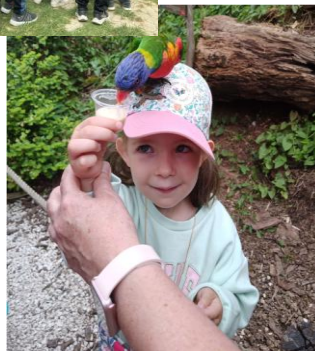
Animation sur la prévention solaire en lien avec la Maison de santé

Le 19 mai 2026, la Maison de santé de Tannay organisait une journée de prévention scolaire. Les élèves de la GS au CM2 s'y sont rendus avec leurs enseignantes.



Sortie scolaire au Parc de l'Auxois

Le 02 juin 2026, tous les élèves de l'école se sont rendus au parc de l'Auxois pour y découvrir les animaux des divers continents, thème de travail de cette année scolaire.



La Vie Associative

Karaté



Marius a été sacré champion de France juniors de karaté -68 kg en kumité (combats) le 02 mai à Bourg-de-Péage dans une compétition regroupant 43 participants. 5 combats aboutis dont une finale maîtrisée de bout en bout a permis à notre combattant Tannaysien de devenir numéro 1 français cette saison.

La réussite est le fruit d'un travail de longue haleine puisqu'il pratique ce sport depuis 14 saisons. Depuis septembre dernier, il a intégré le CREPS de Bordeaux où ses entraîneurs sont Laurie Thibault (entraîneuse Nouvelle-Aquitaine), Franck Bisson et Ludovic Cacheux (sélectionneurs nationaux) avec une quinzaine d'heures de pratique hebdomadaire.

Avec son coach, Mohamed Akcha, un programme de compétitions de préparation a permis la mise en jambes nécessaire :

Austrian Champions Cup : troisième place

Open International d'Orléans : troisième place

Challenge Ali Sid par équipes : deuxième place avec ses co-équipiers Ryan (AKDC) et Isamedine (Sauvegarde Besançon)

Arawaza Cup Halle (Allemagne) : deuxième place en surclassé espoirs et vainqueur en juniors par équipe.

La saison 2026-27 se prépare dès maintenant avec la participation prochaine (27 juin) à l'Austrian Junior Open en juniors -68 kg et en open (toutes catégories de poids confondus).

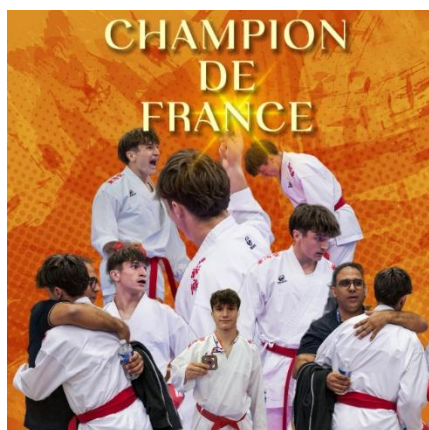
L'objectif sera de gagner des points lors de compétitions internationales seniors "Série A", pour intégrer le top 32 mondial. Cela permettrait alors une participation à une compétition K-One.

Marius : " Cette saison, malgré quelques déceptions, est en termes de résultats, ma meilleure saison. J'ai l'ambition, avec le travail et la réflexion, de viser plus haut et je ne me fixe aucune limite.

Les coûts sont élevés pour un étudiant (j'intègre une licence de droit en septembre prochain). Dans cette optique, j'ai rédigé un contrat de sponsoring sportif pour mon accompagnement financier. Je saurai être imaginatif pour mettre en valeur les entreprises qui me suivront dans mon projet sportif de haut niveau reconnu ministériellement - études.

Je tiens à remercier la commune de Tannay, Thierry Pauron de la Communauté de Communes Tannay-Brinon-Corbigny pour le soutien des collectivités et toutes les personnes qui m'ont félicité ces derniers temps. Cela donne envie de recommencer !!!".

Pour suivre Marius sur instagram : marius2ard et sur facebook : Marius Arnaud Rolland



L'association Sportive Bouliste de TANNAY



Nous avons organisé le 8 mai dernier le championnat départemental double mixte sur nos terrains où 15 équipes nivernaises se sont affrontées.

Le temps était de la partie et la journée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.

Trois équipes de notre club étaient engagées et l'équipe FONTAINE/PERREAU a gagné la petite finale et s'est ainsi qualifiée pour le championnat régional à DIJON le 07 Juin. Malheureusement, ils se sont inclinés aux barrages.

L'équipe LAUTIER/ FREVILLE/GARDON s'était qualifiée au championnat départemental double le 3 mai 2026 à MARZY. Ils ont disputé le championnat régional le 17 mai dernier à ST PERE (89) et se sont malheureusement inclinés en finale contre l'AJ AUXERRE. Félicitations à eux pour ce beau parcours !

Nelly PICARD et Fabien LAUTIER se sont quant à eux qualifiés au championnat départemental le 12 avril dernier à VARENNES VAUZELLES et ont disputé le championnat régional à AUXONNE le 14 Juin. Nelly PICARD s'est inclinée en 1/4 de finale et Fabien LAUTIER est vice-champion de Bourgogne et se qualifie pour le championnat de FRANCE les 28 et 29/08 prochains à DARDILLY. Félicitations, à eux et nous, souhaitons le meilleur à Fabien pour le FRANCE.

Merci à tous ceux qui sont venus nous soutenir le 8 mai dernier.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre concours du 15 août prochain qui comme l'an dernier devrait réunir 24 triplettes et ainsi faire vivre nos terrains.

Merci à la commune et à nos sponsors pour leur soutien.



La dictée de la Fédération Nivernaise 2026

Dictée du Secteur des Monts du Morvan à Brassy

Après la dictée du Club de Tannay le 26 janvier, les qualifiés pour la dictée du Secteur des Monts du Morvan se sont réunis le lundi 02 mars à la Salle des Fêtes de la Mairie de Brassy.

17 qualifiés de 4 Clubs du Secteur ont répondu présent.

La dictée de « René Chautebriand » a été lue par Madame Martine Duclos Trésorière du Club de Brassy accompagnée de Mme Maryse Jourdain de Brassy pour la relecture et les corrections.

Merci au Club de Brassy pour son accueil.

8 qualifiés seulement étaient sélectionnés pour la Dictée Départementale qui aura lieu Montigny sur Cane le 23 mars à partir de 9h. Devant le désistement d'un grand nombre de participants, le Club de Tannay aura le plaisir d'être présents à la Dictée Départementale avec 6 représentants : Irène, Joëlle, Yvon, Christian et François qui nous le souhaitons feront briller le Club de

Tannay pour l'étape suivante qui sera la dictée Régionale à Augy (89)

Cet exercice pour les dictées bi-mensuelles très prisé est incontournable à chaque dictée tous les 1^{ers} et 2^{ème} lundi de chaque mois montre la nécessité de s'entretenir dans cette discipline.

Le Président précise que les dictées sont **OUVERTES** à tous sans obligation d'adhésion à l'Association.



L'Assemblée Générale du Club Générations Mouvement de Tannay

Le Club Générations Mouvement de Tannay a organisé mardi 20 janvier 2026 son Assemblée Générale à la Salle des Fêtes de Tannay

Cette année, le Conseil d'Administration a dû proposer aux adhérents une Assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée Générale Ordinaire.

68 adhérents étaient présents ou représentés pour voter les différentes modifications présentées par son Président Maurice LEYGLENE.

L'Assemblée Générale Extraordinaire comportait 3 points pour lesquels les adhérents ont voté à main levée à la majorité après la présentation du Président :

- Premier point : le Club « Les Heures d'Automne » change de titre et s'appelle désormais : Générations Mouvement Club de Tannay,
- Deuxième point : En conséquence, les statuts sont modifiés.
- Troisième point : Malgré une augmentation proposée par la Fédération de la Nièvre de 2 € du prix de la carte d'adhérent qui sera proposée aux adhérents en 2027, le Conseil du Club a pris la décision de ne pas augmenter le prix de l'adhésion pour le Club de Tannay qui restera à 26 € pour l'année.

Suite à ce vote, le Club effectuera les démarches administratives pour officialiser ces décisions.

L'Assemblée Générale Ordinaire :

- Débute par un discours du Président qui indique entre autres :

- Que l'effectif des adhérents est en légère augmentation donc stable.
 - Que la pièce de théâtre maintenant habituelle, sera présentée à Tannay le 26 avril et sera jouée par la Compagnie EDOLO de Coulanges les Nevers avec une pièce hilarante « le voleur de culottes ».
 - Qu'une croisière en Méditerranée, est proposée en fin d'année pour fêter les 50 ans de Générations Mouvement National crée en 1976.
 - Que le Club de Tannay propose de participer à différents voyages et séjours en France et en Belgique proposés par la Fédération de la Nièvre.
- Suivi par la lecture du rapport moral par le Secrétaire qui mentionne 8 décès en 2025 et la totalité des activités du Club pour l'année 2025 avec le nombre de participants représentatif de la bonne marche de l'Association
 - Puis le rapport financier présenté par la Trésorière affiche un bilan positif de 549 € pour cette année 2025, grâce à une légère augmentation des subventions des Mairies et une subvention pour un projet obtenu avec la MSA.
- (Le bilan 2024 était de 486 €)
- Le rapport financier est validé par le Vérificateur des comptes.

La présentation des Membres qui se présentent ou se représentent a permis aux adhérents de connaître les prétendants pour motiver leur vote.

Toute la liste a été élue sachant que le Conseil comportera désormais 19 Membres avec 4 nouvelles entrées pour compenser 2 départs.

L'élection du Bureau a permis d'élire :

- Le Président Maurice LEYGLENE, ainsi que les 2 vices Présidents qui sont reconduits,
- Le Secrétaire Philippe MARCHAIS et sa suppléante Martine LETZELTER sont reconduits,
- La Trésorière Pascale GUINAND et sa suppléante Yvonne MARCHAIS sont reconduites.

L'ensemble des présents ont pu déguster les galettes de Rois, agrémentées cette année exceptionnellement d'une fève Colas.

Présentation des Membres du Conseil élu



La dictée de la Fédération Nivernaise 2026 à Tannay

La dictée de la Fédération de la Nièvre s'est déroulée ce lundi 26 janvier.

A 14h30, le Président du Club a ouvert l'enveloppe pour lire la dictée de la Fédération, commune aux 62 Clubs de la Nièvre.

Plus de 15 adhérents avaient répondu présent pour cet événement annuel qui permet aux 6 meilleurs de réaliser la dictée du Secteur des Monts du Morvan qui aura lieu à Lormes le lundi 02 mars 2026.

Les 6 adhérents qualifiés sont François, Marine, Irène, Christian, Martina, et Joëlle qui ont œuvré et commis de ¼ de faute pour 4 d'entre eux à 1 2 fautes pour les suivants.

Merci à Martine et Bernadette qui ont accompagné le Président pour faire les corrections.

L'exercice s'est terminé assez tôt, pour pouvoir faire le traditionnel quizz concocté par 2 adeptes de la dictée qui 2 fois par mois réalisent un questionnaire en 40 questions QCM (Questionnaire à Choix Multiple)

Merci à Christian et Yvon qui ont permis d'installer un « exercice institutionnel » depuis 2 années.

Par groupe 4, chaque concurrent échange pour répondre aux questions qui concernent tous les domaines (histoire, géographie, sports, arithmétique, vie publique, vie politique, etc).

Cet exercice pour les dictées bimensuelles très prisé est incontournable à chaque dictée tous les 1^{ers} et 2^{ème} lundi de chaque mois. Merci pour votre participation.

Le Président précise que les dictées sont OUVERTES à tous sans obligation d'adhésion à l'Association.



Après-midi « crêpes » au Club Générations Mouvement de Tannay

Comme chaque année le Club Générations Mouvement de Tannay a organisé sa journée crêpes ce mardi 10 février.

Dès 10 heures du matin, quatre adhérents du Club volontaires Joëlle, Martine, Pascale et Nicole ont réalisé près de 300 crêpes (15 litres de pâte) pour le régal des 70 d'adhérents présents.

Merci aux « crêpiers » pour les 6 heures de travail d'affilé qu'ils ont produit (fabrication de la pâte et des crêpes et nettoyage).

Merci également aux Membres du Conseil qui ont assuré le service boissons et crêpes tout au long de l'après-midi.

Il est rassurant de compter sur des Membres qui se mettent au service de nos adhérents pour la réussite de chaque manifestation.

L'animation proposée par Groupama a permis de montrer à chaque participant qui est venu au stand, les pièges à éviter lors de la rédaction d'un constat amiable.

Une journée très agréable qui se renouvellera à coup sûr en 2027.



Encore un beau succès pour le repas à la Guinguette

Mercredi, à midi, à la guinguette d'Asnois du square Marcel Léger, c'était le traditionnel repas, en extérieur, du club de Tannay Génération Mouvement.

Cette huitième édition, de partage d'agapes conviviales, est une des activités annuelles, récurrentes, proposées par le club. C'est donc plus d'une cinquantaine de participants qui ont pu déguster un copieux couscous, cuisiné par l'Auberge du Chemin, à Courcelles. En ouverture, le dynamique président Maurice Leyglène a prononcé une petite allocution d'accueil, présenté le déroulement de cette journée et évoqué quelques dates à venir, du programme d'activités du club.

Au début du repas, des tickets de tombola ont été offerts à chaque personne. Le tirage octroyait les petites compositions florales qui ornaient les tables, confectionnées par les membres du club des ateliers créatifs du jeudi. Il y avait également une autre tombola, à 1 euro le ticket qui a

distribué, à partir de 17 heures, dix lots offerts par les commerçants d'Asnois, de Tannay et Clamecy : des bons d'achat essentiellement et une station météo, une pendule.

Le club né en juin 1977, sous le nom Des heures d'automne a été rebaptisé Génération Mouvement en 2023. Il fêtera ses cinquante ans en juin 2027, sous le slogan : « 50 ans de lien social ».

En effet, le club a pour objectif premier de créer du lien social en milieu rural. Pour cette occasion spéciale, en interaction avec la Fédération nationale Générations Mouvement, une croisière en Méditerranée est prévue en novembre décembre 2026.



Un théâtre rural vraiment hors de contrôle

Dimanche 26 avril, à 16 heures, un public de soixante-dix personnes a assisté à la comédie théâtrale et rurale *Paysan hors contrôle*, jouée par la compagnie L'Accalmie, à la salle des fêtes de la mairie.

Maurice Leyglène, président du club tannaysien Génération Mouvement, qui accueillait le spectacle avec l'aide de Tannaysie en fête et de la municipalité, a remercié « cette belle assemblée et la troupe, pour son retour sur Tannay. Ils étaient déjà venus jouer chez nous en 2023 ».

Réfléchir à la condition des éleveurs

Cette pièce de presque une heure trente, interprétée par Jean-Charles Cougny, Jean-Marc Galéra et Annette Benedetti, a été écrite, durant la période Covid, par Jean-Charles, habitant de Luzy, écrivain-paysan, auteur d'une douzaine d'ouvrages sur le Morvan.

Celui-ci, l'a ensuite soumise à Jean-Marc, de la compagnie L'Accalmie, maire et habitant de Saint-Seine, séduit par l'univers paysan et ses difficultés.

« Ce théâtre rural, ancré dans le terroir, a du sens. » La pièce a été jouée à plus d'une soixantaine de reprises dans diverses villes et communes, dont de nombreuses fois dans la Nièvre.

Elle expose un sujet non exploité généralement au théâtre. Drôle, satyrique mais pas caricaturale, elle fait réfléchir à la condition des éleveurs, agriculteurs, opposant le fameux bon sens terrien de « ceux qui nourrissent le pays », aux absurdités et aberrations contradictoires qui légifèrent leur activité.

Que raconte cette pièce ? C'est l'histoire d'un éleveur de vaches chez lequel arrive un contrôleur formaté qui veut vérifier exploitation et bétail. Les dialogues des deux hommes autour du système des subventions, des banques, des législations en vigueur sont truculents.

La pièce met en évidence le décalage entre les travailleurs manuels et la bureaucratie. Le spectacle se termine en musique. Un final d'autant plus interpellant qu'il fait écho à la vraie vie des comédiens. Jean-Charles Cougny, après un baccalauréat scientifique, a repris l'affaire familiale et a été éleveur quarante-trois ans, puis c'est l'étude de sa généalogie qui l'a conduit à l'écriture. Quant à Jean-Marc Galéra, il était professeur de mathématiques avant de devenir comédien, metteur en scène, auteur et doubleur voix off. On peut dire que ces deux-là se sont bien trouvés, à la scène, comme à la ville.



Encore du nouveau au Club Générations Mouvement de Tannay

En 2025, le Club de Tannay, a innové en ouvrant une table de tarot tous les mardis lors de l'après-midi « jeux ».

Depuis le début de cette année, devant un engouement au détriment de la Belote, une deuxième table de tarot a été ouverte. Lors de la dernière réunion des Présidents, il a été proposé au Club de Tannay d'organiser la rencontre de tarot 2026.

Cette rencontre s'est déroulée au local du parc Lallier le vendredi 06 mars.

30 adhérents des Club de Brassy, Saint Seine, Marzy, Saint Léger Fougeret et Tannay se sont inscrits.

Après 2 parties acharnées, mais prudentes (sur les 3 prévues) les 3 vainqueurs ont été déclarés :

- Jean Charles Cougny de Saint Seine
- Bernard Dutilleul de Saint Léger Fougeret
- Jean Albert Mattei de Brassy

Ils seront récompensés avec les vainqueurs des autres rencontres départementales de Générations Mouvement : belote, dictée et pétanque lors de la fête départementale qui aura lieu le mercredi 30 septembre 2026, à Sauvigny les Bois.

Pour les statistiques, les 3 meilleurs de Tannay ont fini :

7^{ème}, 9^{ème}, et 12^{ème} : il y a de l'espoir de s'améliorer.

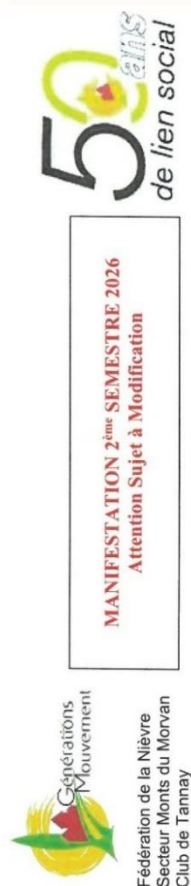
En attendant, le Club de Tannay, a souhaité innover pour cette première rencontre en offrant une bouteille de vin de Tannay aux 3 premiers du concours.

Merci à Jocelyne LAUDET, Présidente de la Fédération de la Nièvre pour la gestion compliquée de ce concours.

Un après-midi très agréable qui se renouvellera à coup sûr en 2027 à Tannay ou ailleurs.



**CONTACT : GENERATION MOUVEMENT,
FEDERATION DE LA NIEVRE, SECTEUR
MONTS DU MORVAN - CLUB DE TANNAY
14 RUE D'ENFER PARC LALLIER A
TANNAY
Contact Club Maurice LEYGLENE -
Tél : 06 24 54 93 33**



MANIFESTATION 2^{ème} SEMESTRE 2026
Attention Sujet à Modification

Fédération de la Nièvre
Secteur Monts du Morvan
Club de Tannay

Mardi 1^{er} Septembre

Reprise du Club

JOURNEE du CLUB

Repas Automne
Concours de belote
Belote interne
Loto interne
Journée Cabaret « Le diamant Bleu »
Marché de Noël
Goûter du Club

Octobre
Samedi 24 Octobre
Mardi 03 Novembre
Mardi 24 Novembre
Jeudi 10 Décembre
Dimanche 13 Décembre
Mardi 22 Décembre

RENDEZ VOUS FIXES

Dictée du Club
Dictée du Club
Dictée du Club
Dictée du Club
Dictée du Club
Dictée du Club
Lundi 07 Septembre
Lundi 28 Septembre
Lundi 19 Octobre
Lundi 09 Novembre
Lundi 30 Novembre
Lundi 21 Décembre
Lundi 04 Janvier 2027

Club entraide informatique

Suivant planning de Laurent Coutureau. En général le Lundi de 10h00 à 12h00.

JOURNEE FEDERATION

Dictée des « Masters Séniors »
Trégunc (Bretagne Séjour ANCV)
Belgique et ses villes d'art (Bruges et Bruxelles)
Voyage croisière des 50 ans

Vendredi 11 Septembre 2026
20 au 27 Septembre
Octobre 2026
29 Novembre au 06 Décembre

Fermeture du Club
Ouverture du Club
AG

Mardi 22 Décembre
Lundi 04 Janvier 2027
Mardi 19 Janvier 2027

CIRCUIT DE RANDONNÉE



- A Pont des mortes :** Ce pont sur l'Yonne fut construit en remplacement d'un édifice plus ancien en bois. Selon la tradition, trois dames auraient disparu à cet endroit au Moyen-Âge, en voulant suivre les chasseurs qui avaient traversé la rivière en crue à la poursuite d'un cerf aux abois.
- B Ecluse double et Canal du Nivernais :** Le Canal fut construit entre 1784 et 1841 pour faciliter l'acheminement du bois de chauffage du Morvan vers Paris. D'habitude, le dénivelé franchit par écluse est en moyenne de 2.5 mètres. La double écluse permet ici de franchir 4.48 mètres.
- C Pont de Gravelot :** Construit vraisemblablement vers 1830, ce pont présente des similitudes avec le pont d'Asnois. Il permettait d'accéder au moulin de Vèvre, aujourd'hui en ruines.
- D Port de Tannay :** Il a fallu attendre les années 60, pour que la navigation de plaisance se développe sur le Canal du Nivernais. Cette gare d'eau abrite la capitainerie et une base d'exploitation. Le bâtiment possède une structure rappelant les quais des ports autrefois.
- E Lavoir de Pignol :** Le ruisseau de Grand-Font alimente ce lavoir-abreuvoir, avant de rejoindre le ruisseau de Curiot puis l'Yonne. Cette structure semi-ouverte permet de faire circuler l'air tout en protégeant les lavandières des regards indiscrets.
- F Lavoir de Grand Fond :** Une fontaine à ciel ouvert, d'où jaillit le ruisseau naissant de Grand-Font, alimente l'abreuvoir et le lavoir. Lors de sa restauration complète, il a été décidé de ré-ouvrir les 2 baies situées sur le mur postérieur du lavoir.

Office de Tourisme - 8 Place de l'Hôtel de Ville 58800 Corbigny
09.82.56.94.98 - tourisme@ectbc.fr



Découvrir TANNAY



Office de Tourisme
Tannay-Brinon-Corbigny

Circuit découverte



- 1 Église Saint-Léger :** La collégiale de Tannay, érigée par les Chanoines au XIII^e siècle, est consacrée à Saint-Léger. Elle fut restaurée après la guerre de Cent Ans. On rajoute la sacristie et le clocher au début du XVI^e siècle. Épargnée pendant la Révolution, elle est classée monument historique depuis 1840.
- 2 Mairie et Place Charles Chaigneau :** L'hôtel de ville fut construit entre 1832 et 1836. Tous les dimanches matin, sur la place, a lieu un marché de producteurs locaux.
- 3 Maison des Chanoines :** Datant au moins de la Renaissance, cette maison est probablement liée aux remparts édifiés sous François I^{er}. Devenue bien national en 1789, elle présente une architecture typique et a été restaurée par l'association du Collège des Chanoines de Tannay fondée en 1958, qui célèbre la Saint-Vincent et promeut le vin local. L'une de ses cheminées est classée monument historique depuis 1928.
- 4 Lavoir d'Assenet :** Ce lavoir a été construit vers 1835 et abandonné en 1882 suite au profilage de la route. Il bénéficiait autrefois d'une ouverture dans le toit appelé « compluvium ». Elle servait à recueillir les eaux de pluie.
- 5 Abreuvoir aux pêcheries :** L'abreuvoir, alimenté par une source souterraine, permettait autrefois aux animaux de s'abreuver.
- 6 Lavoir de Jaugy :** Ancien lavoir où il ne reste plus que le bassin, il est alimenté par une source dont le trop-plein rejoint le ruisseau d'Assenet.
- 7 Tour de l'école :** Ravagée en 1356, la ville est fortifiée à partir de 1410, puis dotée en 1530 de remparts massifs avec fossés, pont-levis et tours. Bien que démantelées sur ordre de RICHELIEU en 1652, les anciennes fortifications restent visibles aujourd'hui à travers la rue des Fossés qui en suit le tracé. Aujourd'hui, on compte 16 tours dans l'ensemble du bourg.
- 8 Parc Lallier et sa maison :** Les origines de cette maison de notable remontent à 1568, tout comme la cuverie (voir n°9), qui est reliée à la maison par un passage souterrain voûté. Le logis présente une structure hétérogène, avec une façade sur cour, une porte à encadrement de bossages, et des vestiges du XV^e et XVI^e siècles.
- 9 Anciennes Caves Tannaysiennes :** Ancien pressoir banal, cette cuverie a été construite au XVI^e siècle. Sa grande porte charretière évoque le style des granges céréalières. A l'arrière, on trouve un logis sur cave. Déclaré « bien national » à la Révolution, elle a servi en dernier lieu de cave viticole jusqu'en 2020.
- 10 Stèle de la Paix et puit :** Après la Révolution, la croix érigée sur cette stèle a été détruite et fut remplacée en 1935. Le maire Charles Chaigneau fit installer cette sphère où on peut lire « PAIX ». Derrière ce monument, on trouve un des nombreux puits de la commune qui a conservé son mécanisme avec tambour, ainsi que sa toiture.
- 11 Lavoir Fontaine d'Anglé ou de la Tannerie :** Ce lavoir a été construit dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, en contrebas d'une fontaine sans doute antérieure. Les murs étaient à l'origine percés de plusieurs arcades qui sont maintenant partiellement fermés. D'ailleurs, une inscription manuscrite « GUIBERT » à la mine de plomb se trouve sur une des fenêtres à l'extérieur ; ce serait le nom de l'artisan. Sauriez-vous le retrouver ? On remarque à l'intérieur les barres en fer rond qui servaient de repose-linge.
- 12 Maisonnée de vigne :** Cette maisonnée de vigne fut érigée vers 1850 par Gabriel Charles BOUZAT, propriétaire d'une maison de vigneron et de vignes. Elle servait au rangement des outils, aux préparations et pouvait servir d'abri. Elle se distingue de la cabane de vigne par des aménagements plus élaborés.
- 13 Lavoir de Tanneau :** Ce lavoir a été construit au milieu du XIX^e siècle, contre une fontaine plus ancienne que l'on retrouve dans le mur pignon antérieur. Mentionnons qu'autrefois Tannay possédait une industrie très florissante de tannerie, disparue aujourd'hui. La « Rue des Tanneries » et le lieu-dit de Tanneau restent les témoins de cette époque prospère.
- 14 Verger Conservatoire :** Dans le cadre d'une opération menée par le Département de la Nièvre, en 2020, la commune a planté 20 arbres fruitiers dans le but de protéger la diversité variétale.

Départ Place de l'église



Durée 1h30 - 5km



Tarte aux fraises et pistaches



POUR 6 PERSONNES :

500gr de fraises – 500gr de mascarpone – 1 pâte sablée – 200gr de sucre glace – 4 c à s de purée de pistache – pour le décor concassé de pistaches torréfiées - parfum au choix (ex : vanille)

Préchauffer le four à 180°- Étaler la pâte dans un moule à tarte. Piquez avec une fourchette. Enfourner pour 35 minutes.

Équeuter les fraises et les couper en 2. Fouetter le mascarpone avec le sucre glace et parfum au choix.

Une fois refroidie, tartiner le fond de tarte d'une fine couche de purée de pistaches. Recouvrir de mascarpone et garnir de fraises en formant une rosace. Parsemer de concassés de pistaches.

DESSERT GLACÉ MOUSSE MASCARPONE ET CERISES



Ingrédients pour 5 personnes :

Préparation : 30 min Cuisson : 15 min Repos : 4h

Pour le biscuit : 130 g de biscuits – 50 g de beurre

Pour la crème : 250 g de cerises – 80 g de sucre – 2 œufs –
250 g de mascarpone

Pour le coulis : 100 g de cerises – 20 g de sucre



1. Mixez les biscuits pour les réduire en miettes. Faites fondre le beurre et mélangez-le aux biscuits.
2. Tassez la pâte de biscuit au fond de 5 cercles à pâtisserie de 8 cm de diamètre posés sur une plaque recouverte de papier cuisson.
3. Dénoyautez 250 g de cerises.
4. Séparez les blancs des jaunes d'œufs et montez-les en neige ferme avec un fouet électrique.
5. Dans un saladier, fouettez les jaunes d'œufs avec le sucre et ajoutez le mascarpone.
6. Incorporez délicatement les blancs en neige dans la préparation précédente.
7. Déposez 2 cuillerées de crème dans le fond des cercles, ajoutez 4 ou 5 cerises et recouvrez de crème. Réservez au congélateur au moins 4 h.
8. Dénoyautez le reste des cerises, faites-les cuire dans une petite casserole avec 3 c. à s. d'eau et le sucre pendant environ 15 min. Écrasez ou mixez le tout.
9. 20 minutes avant le service, démoulez vos gâteaux glacés et servez avec le coulis.



Mon premier est une lettre.
 Mon deuxième est une préposition.
 Mon troisième est un membre de la famille.
 Mon tout sert à monter.



Mon premier est un fruit.
 Mon deuxième est un chiffre.
 Mon troisième est une planète.
 Mon tout est un légume.

Résous les opérations grâce au code ci-dessous

1	2	3	4	5	6	7	8	9

+ =

+ =

+ =

+ =

- =

- =

+ =

+ =

- =

- =



Réponse :
 1) Ascenseur
 2) Pommes de terre

Rassemble les deux tongs en trouvant le bon chemin



L'été

X I R G Y V X C F Y Q E
 G Z Y L P B Q G B H J Y
 F P P A S O L E I L B Q
 Ç T R E V J W K W H Ç Z
 S T M U G I S M N S K R
 E T M P D S D H F H Z J
 T Ç K P L A G E N Z O I
 E K T M Z P D B Q E K G
 C H A U D J F J T N E V
 N U I V C H A P E A U T
 M C O T R E J A R D I N
 X P P E A F L E U R S V



fleurs
 vent
 chaud
 vert

soleil
 chapeau
 plage
 jardin





*C'est l'été :
place aux festivités !*



!!! Communiqué – Annulation de la Madone des Motards.

C'est avec une immense déception que nous vous annonçons l'annulation de la Madone des Motards à Tannay le dimanche 5 Juillet.

Nous vivons actuellement une période particulièrement compliquée, avec des chaleurs exceptionnellement élevées. Ces conditions éprouvent nos organismes et, en toute honnêteté, nous ne nous sentons pas physiquement capables d'organiser cette manifestation dans de bonnes conditions.

Au-delà de cet aspect humain, d'autres critères importants entrent en jeu. La sécurité des motards est notre priorité absolue. Les fortes températures ont fortement dégradé l'état des routes, augmentant les risques pour tous les participants.

Par ailleurs, les prévisions annoncent une nouvelle hausse des températures pour le samedi 4 et le dimanche 5. Dans ce contexte, une interdiction préfectorale des manifestations en journée pourrait être décidée au dernier moment.

Le Moto Club engage près de 12 000 € pour l'organisation de cet événement. Si un arrêté préfectoral venait à être pris à la dernière minute, les conséquences financières seraient catastrophiques et pourraient mettre en péril la survie même de notre association.

Face à l'ensemble de ces éléments, nous avons pris, avec beaucoup de tristesse mais aussi de responsabilité, la décision d'annuler cette édition de la Madone des Motards.

Nous vous remercions sincèrement de respecter et de comprendre notre décision, prise uniquement dans l'intérêt de la sécurité de tous et de la pérennité de notre association.

Nous remercions également chaleureusement tous les bénévoles, partenaires, participants et fidèles de la Madone pour leur soutien et leur confiance.

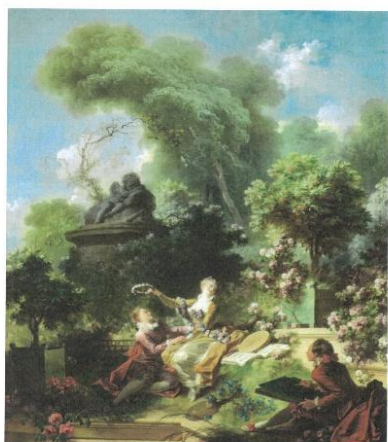
Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous en 2027, avec l'espoir de vous retrouver nombreux pour partager à nouveau cette belle fête de la moto, dans des conditions plus sereines et en toute sécurité.

Merci à toutes et à tous pour votre fidélité et prudence sur les routes 🙌🙌

Merci de partager un maximum
Le Moto Club

CONCERT VOYAGE BAROQUE

*Montclair, Mercy, Haendel, Bach,
Buxtehude, Bononcini...*



- ✓ Jeudi 9 juillet 2026 à 19h
Église de Chalaux
- ✓ Vendredi 10 juillet à 19h
Église de Pouques-Lormes
- ✓ Samedi 11 juillet à 20h
La Métairie de Savelot
Ouroux en Morvan
- ✓ Dimanche 12 juillet à 18h
Église de Cervon
- ✓ Lundi 13 juillet à 19h
Église de Tannay

Ensemble Impetuosa

Chant : Audrey DOLEZON
Clavecin : Marie-Clotilde MATROT
Violon : Leïla PRADEL
Flûte à bec : Bruno ORTEGA
Basson : Alexandre BILLARD

Participation libre
Un verre de l'amitié sera servi à l'issue du concert

Renseignements : 06.60.70.59.56

NATURE EN LIVRES

FESTIVAL LITTÉRAIRE ÉCOPOÉTIQUE



Le TOUCHER, vous m'en direz des NOUVELLES

TANNAY DIMANCHE 26 JUILLET 10H00 > 12H30

Quand les mains se racontent > Les enfants entendent

6 juillet > 6 août 2026
<https://natureenlivres.fr>



TANNAY

RENDEZ-VOUS, DIMANCHE 26 JUILLET > 10H00 A LA MAIRIE

Grande Salle sur la place Charles Chaigneau

Sur la thématique des mains qui racontent pour toucher, créer, dire, lire, comprendre > une matinée dédiée à la jeunesse avec les acteurs locaux.

AUTRICES ET AUTEURS ET INVITES

Livres tactiles LES DOIGTS QUI REVENT avec Élodie MAÏNO

Ella BALAERT Tout sur George Sand – ou presque (06/2026)

ACTIVITES (10H00 – 12H00) Enfants accompagnés bienvenus

Yoga du rire > Stéphane SILVESTRE conseiller municipal

Réflexologie des mains > Nathalie SILVESTRE

Découverte du braille, atelier livres tactiles > Les Doigts qui rêvent

Initiation à la langue des signes > Les Doigts qui rêvent

Atelier reliure japonaise > Marie-Claire Brauner d'EF'FEUILLES

Coin lecture avec LA CAVERNE AUX LIVRES

Ludothèque du CENTRE SOCIAL DE CORBIGNY

Bonus : une boisson offerte aux enfants en partenariat avec Le Select

TEMPS FORTS DE LA MATINÉE

- 10h15 : Dictée enfants / parents
- 10h45 : Table ronde : Quand les mains racontent avec 2 médiateurs locaux
- 11h15 : Lecture musicalisée Ella BALAERT & Françoise DE MAUBUS (harpe)
- 12h15 : Verre de l'amitié et dédicaces avec la librairie LE MILLEFEUILLE

► Déjeuner partagé possible sur réservation entre personnes programmées et festivaliers chez Yet & Pêt' à 13h00 (se renseigner auprès de Nature en Livres)

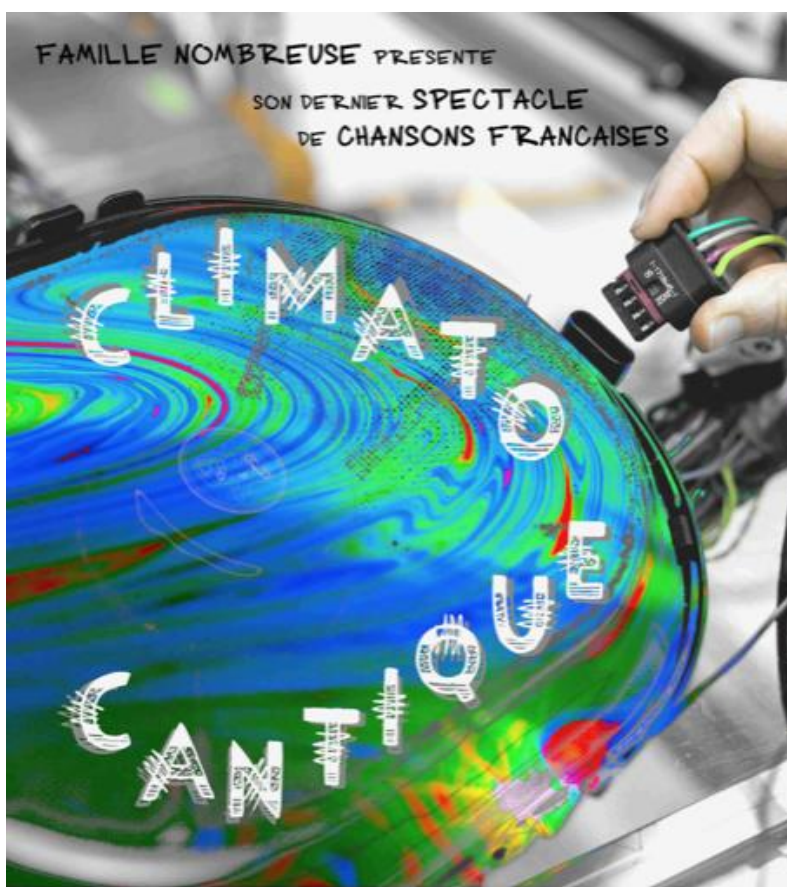
► Prochain RdV à Monceaux-le-Comte le 6 août à 18h00 avec Olivier PAPLEUX

► Venez voir jusqu'au 6/08/2026 les EXPOSITIONS DU FESTIVAL à l'Hostellerie de la Tour

GRATUIT – TOUT PUBLIC – INSCRIPTION POSSIBLE EN AMONT OU/ET SUR PLACE

Réservations possibles par email contact@natureenlivres.fr ou SMS au 06.83.48.73.56

FAMILLE NOMBREUSE PRESENTE
 SON DERNIER SPECTACLE
 DE CHANSONS FRANCAISES



REPETITION PUBLIQUE - ENTREE LIBRE
SAMEDI 9 AOUT 2025 A 20H
 SALLE DES FETES DE TANNAY

Fête du 15 Août 2026

TANNAY

Avenue de la Fringale
en face U express

15H

JEUX
STRUCTURE GONFLABLE
(ENFANTS À PARTIR DE 4 ANS)

19H

RESTAURATION
ET BUVETTE
avec ANIMATION MUSICALE

DJ ARTEFAKT RAVE

22H15

RETRAITE
AUX FLAMBEAUX

23H

FEU D'ARTIFICE

Venez nombreux !
 Organisé par la Commune de Tannay
 et l'association Tannaysie en Fête

IPNS



À venir...

TANNAY

Evenements

Juillet

Dimanche 26 Festival Nature en Livres

Août

Samedi 2 Spectacle de chansons françaises à la salle des fêtes
Mardi 4 Spectacle La Transverse au Parc Lallier
Samedi 8 Randonnée suivi d'un repas champêtre au Parc Lallier
par la Confrérie St Vincent
Samedi 15 Marché aux livres à la salle des fêtes



Septembre

Vendredi 18 Karaoké et plateau repas au Select



Octobre

Samedi 17 Soirée à la salle des fêtes par Le Select



COURS D'ESSAI GRATUIT

Enfants / Adolescents / Adultes

COURS DE THEATRE

Animés par Félicien DELON



- ✓ Oser s'exprimer
- ✓ Développer son imagination
- ✓ Jouer et créer ensemble
- ✓ Prendre confiance en soi
- ✓ Découvrir les textes du répertoire

INFOS PRATIQUES

Lieu : Tannay
Mercredis de 14h à 17h pour les enfants et adolescents (hors vacances)
Pour les cours adultes les jours et les horaires sont à définir
Rentrée : septembre 2026 | Tarif : 500 euros/an

Places limitées - Inscriptions ouvertes !

RESERVEZ AU 06 14 34 67 44

lescoursdunivernais.com

